

À l'initiative du Collectif français 50/50, sont réuni.e.s sur la plage du CNC des professionnelles françaises et anglo-saxonnes pour discuter de la question de la clause d'inclusion, ainsi que des distributeurs et exploitant.e.s pour travailler sur la question de l'égalité et la parité dans ce secteur de l'industrie.

Un an après la « Montée des Marches des 82 » et la première signature de la Charte pour la Parité et la Diversité dans les Festivals de Cinéma, d'Audiovisuel et d'Image Animée, le Collectif a présenté, à l'occasion d'une Conférence de presse, le bilan de ses actions sur l'année et les principales actions à venir en vue des deuxièmes Assises sur la parité, l'égalité et l'inclusion dans le Cinéma qui auront lieu en septembre 2019, organisées en collaboration avec le CNC. Les directeurs et directrices artistiques des 4 principales sélections du Festival de Cannes étaient présent.e.s pour faire un bilan 1 an après la signature de la Charte.

RESUMÉ DE LA MATINÉE

17 mai 2019 / Plage du CNC - Gray d'Albion 10h-12h30

1/ Un panel et un atelier (10h-12h)

- « *Inclusion rider/ clause d'inclusion : décryptage d'une invention américaine à adapter d'urgence* »
- « *Distribution et exploitation : des mesures concrètes pour instaurer parité et diversité* »

2/ Conférence de presse (12h-12h30)

- restitution des actions du Collectif 50/50 depuis 1 an
- présentation des chiffres des différentes sélections du Festival de Cannes

UN PANEL et UN ATELIER se déroulaient au même moment

Panel : « Inclusion rider / clause d'inclusion : décryptage d'une invention américaine à adapter d'urgence »

Modération : *Iris Brey, critique, autrice et réalisatrice de «Sex and the Series»*

Intervenant.e.s :

- *Me Isabelle Laratte, inscrite au barreau de Paris*
- *Laurence Lascary, productrice et dirigeante de De l'autre côté du périph*
- *Alice Diop, réalisatrice (Vers la tendresse, César 2017 du Meilleur Court-métrage)*
- *Dame Heather Rabbatts, juriste et présidente de Time's Up UK*
- *Carole Bienaimé Besse, Productrice et membre du CSA*

Constat :

La clause d'inclusion médiatisée depuis l'intervention de la comédienne Frances McDormand à la cérémonie des Oscars 2018, est un outil qui s'est révélé efficace aux Etats Unis pour accélérer la parité et l'inclusion à l'écran, sur les plateaux, et globalement au sein des équipes de films.

Basée sur la négociation privée, cette clause est insérée dans les contrats de talents dits « bankable », dont la notoriété permet un rapport de force avec producteurs et distributeurs, mais aussi dans les contrats des auteurs et autrices, réalisateurs et réalisatrices. L'inclusion rider constitue un moyen de pression pour une meilleure représentation de toutes les minorités sur les écrans et au sein des équipes (âge, orientation sexuelle, genre, origines ethniques, handicap etc.).

Plus qu'une déclaration d'intention, elle impose des objectifs chiffrés et des obligations de reporting par la production. Quand les objectifs ne sont pas atteints, une sanction financière est appliquée et le montant est reversé à une association agissant en faveur du financement des premiers films issus des minorités.

Problématique :

Pour être mise en place, cette clause nécessite de récupérer des données chiffrées sur les équipes. A la différence des Etats Unis, la loi française ne permet à ce jour aucune possibilité de recensement selon les origines ou l'orientation sexuelle, ou seulement de manière déclarative.

La difficulté réside donc dans les limites juridiques du référentiel pour établir des statistiques chiffrées.

Pour contourner ce référentiel il faudrait que les données soient :

- anonymes,
- déclaratives,
- collectées sur la base de questions ouvertes,
- analysées par un organisme extérieur à l'employeur.

Objectifs :

- rédaction de la clause en accord avec les règles du droit français, avec des juristes afin qu'elle puisse être reprise facilement dans les contrats de talents, actrices et acteurs, auteurs et autrices, réalisateurs et réalisatrices, chef.fe.s de poste, techniciennes et techniciens etc..
- rédaction d'une Charte pour la Parité et l'Inclusion devant et derrière la Caméra – sur le principe de la de la Charte Festivals.

Atelier : « Distribution et exploitation : des mesures concrètes pour instaurer parité et diversité »

En présence de 30 professionnel.le.s de la distribution et de l'exploitation

Animé par **Béatrice Boursier** (Déléguée Générale du Syndicat des Cinémas d'Art, de Répertoire et d'Essai) et **Marion Tharaud** (Haut et Court Distribution)

A la suite de l'impulsion donnée lors du dernier Festival de Cannes via la signature de la Charte Festivals (à ce jour signée par plus de 48 festivals), puis par les mesures prises par le Ministère de la Culture et le CNC lors des Premières Assises pour l'Égalité et la Diversité en septembre 2018 (9 films ont bénéficié de la bonification du soutien mobilisé à ce jour), le Collectif 50/50 propose aux circuits de distribution et d'exploitation cinématographique, de s'engager afin de promouvoir la Parité et la Diversité dans la diffusion cinématographique et au sein de leur entreprise.

Problématique :

Comment favoriser et accélérer de manière concrète le ruissellement des mesures favorisant la parité et la diversité en production au niveau de la distribution et de l'exploitation en salles.

Objectifs :

- Mesures d'accompagnement des films ayant bénéficié du bonus production et plus largement des films réalisés par des femmes, regroupées sous la forme d'un label.
- Rédaction d'une Charte pour la Parité, l'Égalité et la Diversité dans les entreprises, dans la diffusion des œuvres, et dans la constitution de leurs équipes.

BILAN : LE COLLECTIF 50/50 AU TRAVAIL ET EN ACTIONS - 1 AN APRÈS

Depuis la création du Collectif 50/50 en mars 2018, plusieurs séances de travail ont été menées avec des membres signataires et adhérents du Collectif.

Deux principales actions ressortent :

- la création d'une Charte des Festivals qui les engage à des objectifs de transparence et de parité des instances dirigeantes.
- la bonification du fonds de soutien pour les films recrutant des femmes à des postes-clefs.

Juin 2019 : diffusion d'une « Étude sur la place des femmes dans le Cinéma d'animation » réalisée par l'agence Datcha à l'occasion du Festival du film d'animation d'Annecy.

> Entre 2003 et 2017, 8% des longs-métrages d'animation réalisés par une femme dont 6% dans le cadre d'une co-réalisation mixte.

<http://www.5050x2020.fr/etude/animation>

29 juin 2018 : Atelier du Collectif en vue de forger avec les propositions des Premières Assises sur la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma français au Pavillon Puebla à Paris.

20 septembre 2018 : Premières Assises sur la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma français fixant une feuille de route pour une plus grande parité et diversité dans le cinéma en partenariat avec le CNC et le Ministère de la Culture. Clôture par la Ministre de la Culture Françoise Nyssen annonçant 6 axes prioritaires dont **l'annonce d'un bonus de 15% appliqué au soutien financier mobilisé pour les films agréés dont les principaux postes respectent la parité – mis en place au 1^{er} janvier 2019.**

Détails sur la majoration financière et barème de l'agrément pour bénéficier de ce bonus en page 9 :

<https://www.cnc.fr/documents/36995/144781/descriptif+de+1%27agr%C3%A9ment.pdf/c35eafcc-2f53-2a0d-d8a5-0b128391034b>

Sur les 4 premiers mois de l'année 2019, 11 longs-métrages sur les 44 agréés sont éligibles au bonus soit 25%, la grande majorité étant réalisé par des femmes. Une simulation réalisée par le CNC sur l'année 2017 montrait que sur l'année 15% des films soutenus remplissaient le barème de points pour bénéficier de ce bonus et 15% des films étaient à un point de le remplir.

20 décembre 2018 : Atelier « *La parité dans la distribution et l'exploitation* » au Sommet des Arcs, co-organisé avec le SCARE (Syndicat des Cinémas d'Art, de Répertoire et d'Essai)

19 janvier 2019 : Atelier « *Inclusion/diversité* » au CNC sur une journée avec plus de 30 participant.e.s professionnel.le.s et 8 observateurs – 36 propositions sont ressorties dont **la clause d'inclusion**

Mars-Avril 2019 : Signature de la Charte pour la Parité et l'Égalité par les Festivals Séries Mania à Lille et CANNESERIES : **premiers festivals audiovisuels à s'engager**

10 mai 2019 : Atelier « *Inclusion rider / clause d'inclusion. Quelle méthode pour l'appliquer en France ?* » au CNC réunissant des professionnel.le.s français.es membres et adhérent.e.s du Collectif, modéré par Iris Brey.

ACTIONS A VENIR

– au travail pour les deuxièmes Assises sur la Parité et l'Égalité et l'Inclusion dans le Cinéma

Les deuxièmes Assises auront lieu en Septembre 2019, organisées en collaboration avec le CNC.

– clause d'inclusion rédigée et disponible à l'issue des Assises - qui pourra être incluse dans les contrats des auteurs et autrices, réalisateurs et réalisatrices, et comédiens et comédiennes

– création d'un label pour la distribution et l'exploitation

– création d'une Charte destinée aux entreprises de la distribution et de l'exploitation pour qu'elles s'engagent sur des mesures concrètes afin de favoriser la parité et la diversité, dans la diffusion des œuvres et dans la constitution de leur équipes

– mise en application des propositions de l'Atelier « Inclusion/diversité » du 19 janvier 2019

– suivi de l'égalité femmes-hommes dans la production audiovisuelle à travers un engagement avec le CSA, les professionnels de la filière, et les diffuseurs

CHIFFRES : LA PRÉSENCE DES RÉALISATRICES AU FESTIVAL DE CANNES

Le Collectif 50/50 mène la bataille des chiffres comme levier de la prise de conscience et de la visibilité des enjeux mais aussi comme support d'évaluation d'une année sur l'autre.

En mai 2018 est lancée la Charte pour la Parité et la Diversité dans les Festivals de Cinéma, d'Audiovisuel et d'Image Animée.

Les chiffres des festivals étrangers signataires de la Charte seront présentés dimanche 19 mai au Festival de Cannes dans le cadre d'un panel sur le stand MEDIA : « *Gender Parity Pledge : where are we 1 year later ?* »

LA COMPÉTITION OFFICIELLE & UN CERTAIN REGARD

Longs-métrages soumis à sélection

1845 dont 480 réalisés par des femmes

– 26% des longs-métrages inscrits sont réalisés par des femmes

Longs-métrages sélectionnés en officiel

21 dont 4 réalisés par des femmes

– 19% des longs-métrages sélectionnés en officiel sont réalisés par des femmes

En 2018 : 14%

En 2017 : 16%

En 2016 : 14%

Longs-métrages sélectionnés à Un Certain Regard

18 dont 8 réalisés par des femmes

– 42% des longs-métrages sélectionnés à UCR sont réalisés par des femmes

En 2018 : 33% uniquement par des femmes et 11% en co-réalisation F/H

En 2017 : 28%

En 2016 : 17% uniquement par des femmes et 5,5% en co-réalisation F/H

1^{ers} longs-métrages sélectionnés à l'officiel + UCR

10 dont 5 réalisés par des femmes

– 50% des 1^{ers} longs-métrages en sélection officielle sont réalisés par des femmes

Courts-métrages soumis à sélection

4240 dont 1357 réalisés par des femmes

– 32% des courts-métrages inscrits sont réalisés par des femmes

Courts-métrages sélectionnés

11 dont 5 réalisés par des femmes

– 42% des courts-métrages sélectionnés sont réalisés par des femmes

En 2018 : 25% uniquement par des femmes et 12,5% en co-réalisation F/H

En 2017 : 33%

En 2016 : 20% uniquement par des femmes et 10% en co-réalisation F/H

Au total, en 2019, **19** des 69 films (longs et courts métrages) de la Sélection officielle sont réalisés par des femmes soit **27,5%**.

44% des films d'écoles inscrits pour la compétition de la Cinéfondation ont été réalisés par une femme.

Comité de sélection: 5 femmes / 4 hommes

Virginie Apiou, Stéphanie Lamome, Guillemette Odicino, Marie Sauvion

Paul Grandsard, Laurent Jacob, Eric Libiot, Lucien Logette

Équipe dirigeante :

L'équipe parisienne du Festival, au complet à partir de chaque mois de janvier, est composée de 109 personnes, dont 66 femmes, soit une proportion de 61%.

Une fois arrivée à Cannes, l'équipe se renforce considérablement avec 865 personnes supplémentaires, dont 46% de femmes.

Au total, l'équipe 2019 se compose donc de 974 personnes, 468 femmes, 506 hommes, soit une proportion de salariées de 48%.

LA QUINZAINE DES RÉALISATEURS

Longs-métrages soumis à sélection

1509 dont 362 réalisés par des femmes

— 24% des longs-métrages inscrits sont réalisés par des femmes

Longs-métrages sélectionnés

25 dont 4 réalisés par des femmes

— 16% des longs-métrages sélectionnés sont réalisés par des femmes

En 2018 : 15% uniquement par une femme et 5% en co-réalisation F/H

En 2017 : 35% uniquement par une femme et 5% en co-réalisation F/H

En 2016 : 28%

Courts et moyens métrages soumis à sélection

Infos manquantes

Courts et moyens métrages sélectionnés

11 dont 5 réalisés par des femmes

— 45% des courts et moyens métrages sélectionnés sont réalisés par des femmes

En 2018 : 30% uniquement par une femme et 20% en co-réalisation F/H

En 2017 : 40%

En 2016 : 45,5%

Au total, les réalisatrices sont présentes à hauteur de 27% dans la sélection de la Quinzaine des Réalisateurs 2019.

Comité de sélection : 2 hommes / 3 femmes

Paolo Bertolin, Morgan Pokée

Anne Delseith, Claire Diau, Valentina Novati

Conseillers à la Programmation : 2 hommes / 2 femmes

Emilie Bujès, Charlotte Serrand

Manlio Gomarasca, Jean-Pierre Rehm

LA SEMAINE DE LA CRITIQUE

Longs-métrages soumis à sélection

1050 dont 276 réalisés par des femmes

- 26% des longs-métrages inscrits sont réalisés par des femmes
- Parmi les 107 longs métrages français soumis, 28% étaient réalisés par des femmes.
- Parmi les 943 longs métrages étrangers (hors France), 26% étaient réalisés par des femmes.

Longs-métrages sélectionnés en compétition

7 dont 1 réalisé par une femme

- 14% des longs-métrages sélectionnés en compétition sont réalisés par des femmes

En 2018 : 57%

En 2017 : 43%

En 2016 : 14%

Courts-métrages soumis à sélection

1618 dont 487 réalisés par des femmes

- 30% des courts-métrages inscrits sont réalisés par des femmes
- Parmi les 359 courts métrages français soumis, 32% étaient réalisés par des femmes
- Parmi les 1259 courts métrages étrangers (hors France), 30% étaient réalisés par des femmes

Courts-métrages sélectionnés en compétition

10 dont 7 réalisés par des femmes

- 70% des courts-métrages sélectionnés en compétition sont réalisés par des femmes

En 2018 : 30%

En 2017 : 40%

En 2016 : 40%

Le comité de sélection est composé de critiques de cinémas adhérents du Syndicat Français de la Critique de cinéma.

Comité long métrage : 6 critiques de cinéma (3 hommes et 3 femmes) :

Danielle Attali, Ava Cahen, Clémentine Dramani-Issifou, Bruno Deruisseau, Olivier Péliçon

Comité court métrage : 4 critiques de cinéma (3 hommes et 1 femme)* :

Léo Soesanto, Thomas Fouet, William Le Personnic, Nanako Tsukidate

*Cette année, suite au désistement de dernière minute d'un membre féminin du comité court métrage, la Semaine de la Critique a dû recruter parmi les autres postulants adhérents, pour respecter les règles associatives qui régissent le Syndicat. Les autres candidatures n'étant que masculines, c'est un journaliste homme qui a été nommé à cette place vacante.

La Semaine de la Critique est organisée par le Syndicat Français de la Critique de Cinéma qui réunit 245 journalistes – critiques de cinéma dont 32,65% de femmes.

Les 15 membres du Conseil d'Administration sont élus parmi les adhérents par les adhérents.
Le Conseil d'Administration 2019 est composé de 7 femmes et 8 hommes.

L'ACID

Longs-métrages soumis à sélection

392 dont 264 réalisés par des femmes et 25 co-réalisés F/H

- 26% des longs-métrages inscrits sont réalisés par des femmes
- 6% des longs-métrages inscrits sont co-réalisés F/H

Longs-métrages sélectionnés

9 dont 4 réalisés par des femmes

- 44% des longs-métrages sélectionnés sont réalisés par des femmes

En 2018 : 56% et 11% en co-réalisation F/H

En 2017 : 40%

En 2016 : 11% uniquement par une femme et 11% en co-réalisation F/H

Comité de sélection : 18 cinéastes dont 9 femmes

Le bureau élu : 5 cinéastes (3 hommes et 2 femmes) + 1 Déléguée Générale femme

Hélène Milano, Naruna Kaplan de Macedo, Fabienne Hanclot

Régis Sauder, Clément Schneider, Idir Serghine

DÉROULÉ DE LA MATINÉE Collectif 50/50 **17 mai 2019 / Plage du CNC - Gray d'Albion 10h-12h30**

09h45 - Mise en place du panel « *inclusion rider / clause d'inclusion : décryptage d'une invention américaine à adapter d'urgence* » (en anglais)

Modération : *Iris Brey, critique, autrice et réalisatrice de «Sex and the Series»*

Intervenant.e.s :

- *Me Isabelle Laratte, inscrite au barreau de Paris*
- *Laurence Lascary, productrice et dirigeante de la société De l'autre côté du périph*
- *Alice Diop, réalisatrice (Vers la tendresse, César 2017 du Meilleur Court-métrage)*
- *Dame Heather Rabbatts, juriste spécialiste de l'inclusion rider en Grande-Bretagne*
- *Carole Bienaimé Besse, Productrice et membre du CSA*

09h45 - Mise en place de l'atelier « *Distribution et exploitation : des mesures concrètes pour instaurer parité et diversité* » (en Français)

En présence de 30 professionnel.le.s de la distribution et de l'exploitation

Animé par *Béatrice Boursier (Déléguée Générale du Syndicat des Cinémas d'Art, de Répertoire et d'Essai)* et *Marion Tharaud (Haut et Court Distribution)*

10h - Début du panel et de l'atelier simultanément

11h30 - Fin du panel et de l'atelier - échange avec la salle

12h - Conférence de Presse (en Français) :

- restitution des actions du Collectif 50/50 depuis 1 an par Rebecca Zlotowski (réalisatrice et co-fondatrice du Collectif 50/50)
- présentation des chiffres des différentes sélections du festival par Iris Brey, en présence des Délégués artistiques des différentes sélections du Festival : Thierry Frémaux, Charles Tesson, Paolo Moretti et Fabienne Hanclot

12h30 - Fin

DÉROULÉ DU PANEL Collectif 50/50

19 mai 2019 / Stand MEDIA (Village International - Pavillon 118) - 15h30-16h30

« *Gender parity pledge : where are we 1 year later ?* »

Modération : *Melissa Silverstein, journaliste, fondatrice et rédactrice en chef de «Women & Hollywood»*

Intervenant.e.s :

- *Mickaël Marin, Directeur du Festival international du film d'animation d'Annecy*
- *Orwa Nyrabia, Directeur artistique du Festival international du documentaire d'Amsterdam*
- *Mariette Rissenbeek, Directrice Générale de la Berlinale*
- *Tricia Tuttle, Directrice Générale du BFI Film Festival*
- *Joana Vicente, Directrice Générale et Co-directrice du Festival international du film de Toronto (TIFF)*

15h30 – présentation d'un premier bilan des signataires de la Charte et discussion avec les représentants des festivals signataires

16h30 – point presse

17h – fin

Le panel sera filmé et mis en ligne.

LE COLLECTIF 50/50

Le Collectif 50/50 réunit à ce jour plus de 1500 acteurs clés de la création et de l'industrie du cinéma français. Structuré comme un action tank, le collectif s'engage solidairement dans une réflexion et un combat pour l'égalité et la diversité dans l'industrie cinématographique. Le collectif réfléchit et propose des mesures incitatives aux pouvoirs publics et aux différents acteurs du secteur cinématographique en travaillant spécifiquement sur la question des données chiffrées et de la transparence. Il est à l'initiative de la montée des marches des 82 femmes lors du Festival de Cannes 2018 et de la signature par Thierry Frémaux, Paolo Moretti et Charles Tesson de la Charte pour la Parité et la Diversité dans les Festivals de Cinéma, d'Audiovisuel et d'Image Animée, le collectif poursuit ainsi son action sans relâche. Depuis Cannes, la Charte a été signée par les festivals d'Annecy, de la Rochelle, de Locarno, de Venise et de Toronto, et à compléter. Et de l'expérimentation depuis le 1er Janvier 2019 d'un bonus de 15% sur les longs-métrages bénéficiant du Fonds de soutien du CNC et recrutant des femmes à des postes clés.